

CONDITIONS GÉNÉRALES



CENTRES AÉRÉS PÂQUES 2025 DE LA MAISON DE QUARTIER DE VERNIER-VILLAGE

ORGANISATION

Prévu pour les enfants scolarisés de 4 à 12 ans, le centre aéré de février se présente comme un accueil journalier, du lundi au vendredi.

Date :

- Semaine du 22 au 25 avril 2025 (fermé le lundi 21 avril)
- Semaine du 28 avril au 2 mai 2025 (fermé le jeudi 1 mai)

Deux secteurs sont prévus :

Les années scolaires indiquées correspondent à l'année scolaire de l'enfant. Les enfants qui ne sont pas encore à l'école ne peuvent pas s'inscrire.

- Les enfants (1p à 4p)
- Les pré-ados (5p à 8p)

L'encadrement est assuré par des professionnels formés à cet effet. Les repas des enfants sont préparés par les professionnels de la Maison de Quartier. La nourriture servie est saine, équilibrée et variée. Il est donc indispensable que les parents ne donnent pas de friandises et de boissons sucrées aux enfants. Des activités sportives, ludiques, créatrices ainsi que des excursions sont organisées.

INSCRIPTION

Procédure et délai de paiement

- 1) Inscription en ligne ou sur place à la Maison de Quartier.
- 2) Envoi d'une pré-confirimation avec une facture QR (dès le 19 mars). Attention, à ce stade l'inscription n'est pas encore confirmée.
- 3) Paiement de la facture et **envoi du RDU avant le 1 avril** pour confirmer l'inscription. (envoi sur mqvernier@fase.ch)
- 4) **Le paiement fait office de confirmation.** Le non paiement de la facture entraîne la perte de votre inscription.

Financement

Le financement du Centre Aéré est assuré par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), par la Ville de Vernier, ainsi que par votre participation financière.

Tarifs

Le prix pour **une** semaine (tout compris) se base sur le RDU selon la grille des tarifs suivants :

	Nouveau Revenu RDU (annuel)	Ancien Revenu mensuel brut		Nouveau tarif 1 enfant par famille	Nouveau tarif total 2 enfants	Nouveau tarif total pour famille 3 enfants	Nouveau tarif total pour famille 4 enfants
		de	à				
TARIFS AVEC REPAS	Moins de 30'000,--	moins de	2 500	50	90	120	150
	De 30'001,-- à 42'000,--	2 501	3 500	60	110	150	190
	De 42'001,-- à 54'000,--	3 501	4 500	75	140	195	240
	De 54'001,-- à 66'000,--	4 501	5 500	90	170	225	280
	De 66'001,-- à 84'000,--	5 501	7 000	105	200	270	340
	De 84'001,-- à 102'000,--	7 001	8 500	130	250	360	460
	De 102'001,-- à 138'000,--	8 501	11 500	175	340	495	640
	De 138'001,-- à 174'000,--	11 501	14 500	215	420	615	800
	De 174'001,-- à 210'000,--	14 501	17 500	250	490	720	940
	Plus de 210'000,--	plus de	17 500	270	530	780	1020

La feuille d'imposition ou le RDU est demandé pour confirmer l'inscription.

Lien pour la demande : <https://www.ge.ch/mon-revenu-determinant-unifie-rdu/obtenir-mon-attestation-rdu>

Le prix ne doit pas être un obstacle à l'inscription de votre enfant. Si vous rencontrez des difficultés financières, nous vous invitons à prendre contact avec nous au plus vite afin que nous trouvions ensemble une solution. Nous vous garantissons l'entière confidentialité.

Annulation

En cas d'annulation avant le 6 avril, nous vous remboursons l'intégralité des frais d'inscription. Pour une annulation après le 6 avril sans justification valide (certificat médical), nous nous réservons le droit de conserver les frais d'inscription.

DÉROULEMENT

Début de la journée

Accueil des enfants entre 8h00 et 9h00 à la Maison de Quartier de Vernier-Village.

Fin de la journée

Entre 17h45 et 18h à la Maison de Quartier de Vernier-Village.

Dans un souci d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir **respecter les horaires**.

Abonnement TPG 2025 :

En 2025, les TPG offrent gratuitement l'abonnement annuel aux enfants de 6 à 25 ans. C'est pourquoi nous demandons à tous les enfants inscrits de se munir d'un abonnement et de le prendre avec eux.